

Coodyssée

Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée A capital variable

Siège social : 8 avenue Lesdiguières, 05000 GAP RCS GAP 508 536 364

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le 26 juin,

Les associés de la société COODYSSEE, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, au capital actuel de 7 300 euros, divisé en 146 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux du siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents (13 associé.e.s):

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BLANC PATRICIA	Ass. SALARIE	1	50
BROSSOIS SYLVIE	Ass. SALARIE	1	50
CARBONNET SYLVIE	Ass. SALARIE	1	50
FERRAND EMILIE	Ass. SALARIE	2	100
GEIGER NICOLAS	Ass. SALARIE	2	100
GUICHON NATHALIE	Ass. SALARIE	3	150
KOU Pierre	Ass. SALARIE	4	200
MILLET CLEMENT	Ass. SALARIE	2	100
MORDEFROID XAVIER	Ass. SALARIE	1	50
PARGEST SA	Ass. EXTERIEUR	2	100
RICHARD RENAUD	Ass. SALARIE	2	100
ROCHAS JEAN FRANCOIS	Ass. SALARIE	2	100
ROUSSELLE AUDREY	Ass. SALARIE	2	100

Sont représentés (11 associé.e.s):

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERARDET STEPHANE	Ass. SALARIE	1	50
BRAULT LAETITIA	Ass. SALARIE	1	50
ESCAFFRE NICOLE	Ass. SALARIE	10	500
FARKAS AURELIEN	Ass. SALARIE	4	200
HIMMLER JULIA	Ass. SALARIE	2	100
KALMAR CORINNE	Ass. SALARIE	1	50
LAVAUR GUILLAUME	Ass. SALARIE	1	50
REY EVELYNE	Ass. SALARIE	1	50
SIGNORET BENJAMIN	Ass. SALARIE	1	50
STOUVENOT Pascale	Ass. SALARIE	2	100
TIRAN CLAUDE	Ass. SALARIE	1	50

Sont absents et excusés (12 associé.e.s):

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERGER ALIX	Ass. SALARIE	1	50
CONTAUX MEDHI	Ass. SALARIE	2	100
COSSON JESSY	Ass. SALARIE	2	100
DELPHIN ARNAUD	Ass. SALARIE	1	50
FERAL Corinne	Ass. SALARIE	1	50
JACQUET JEREMY	Ass. SALARIE	4	200
L ADRETS	Ass. EXTERIEUR	40	2000
MARSEILLE CANDY	Ass. SALARIE	1	50
NOYER CLELIA	Ass. SALARIE	1	50
PELLISSIER REGIS	Ass. SALARIE	2	100
TORTI SOLANGE	Ass. SALARIE	1	50
TOURNEUX CHANTAL	Ass. EX-SALARIE	40	2000

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier MORDEFROID, gérant associé.

La société ARAGOR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 09 juin 2023, est représentée par Fabienne FACHE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion établi par la gérance,
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance/Cercle de Pilotage
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Présentation de la Révision Coopérative (URSCOP)
- Admission de nouveaux associé.e.s
- Election des membres du Cercle de Pilotage/Conseil de Surveillance
- Remboursement des parts sociales des associés sortis,
- Ouestions diverses:
- Présentation des modifications de l'Accord de Participation
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement à discussion et/ou aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RÉSOLUTION - Rapport du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance étant aussi membres du Cercle de Pilotage, il n'y a pas eu besoin de réaliser de réunions spécifiques, puisque nous nous réunissons déjà de façon mensuelle.

Nous nous sommes simplement concerté·e·s pour co-écrire ce rapport - que nous ne souhaitons en aucun cas inutilement long ni trop répétitif par rapport aux divers rapports d'activités déjà formellement obligatoires pour toute AG. Et en toute transparence : oui, vous trouverez "quelques similitudes" par rapport au rapport de 2022 (!)

L'année 2022 a été moins mouvementée que 2021. Le Covid s'est calmé. L'équipe d'appui a évolué (départ d'Élodie et arrivée de Karine, départ de Benoît, entre autres) mais moins fortement qu'en 2020/2021. L'établissement Bâtiment a été lancé et ENDI continue de prendre sa place. Coodyssée vit donc sa vie d'entreprise partagée, avec des hauts et des bas, de petites alertes et des belles rencontres.

Le Conseil de Surveillance tient donc à féliciter tou·te·s les membres de l'équipe d'appui, tou·te·s les associé·e·s impliqué·e·s d'une manière ou d'une autre dans la vie de Coodyssée, et tou·te·s les Coodyssén·ne·s pour cette belle année.

Nous avons toujours besoin de rappeler que malgré nos activités individuelles et souvent dissociées de Coodyssée, nous sommes les co-propriétaires, et les acteurs d'une entreprise commune et partagée.

N'oubliez pas de puiser dans cette énergie collective, de la créer, de l'alimenter, de la faire vivre!

Bravo et merci à tou·te·s, Le Conseil de Surveillance

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, conformément à l'article 223 quatre du Code général des impôts, au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Voté à l'unanimité moins une voie d'abstention

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'excédent net de gestion est de 16 505.37 €.

Conformément à la proposition du Gérant en date du 06/12/2022 sur la clé variable de répartition des excédents nets de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2022, il a été soumis à l'AG cette affectation :

	Cadre légal	Proposition d'affection du résultat	
Réserve légale	Min. 15 %*	49 %	8 087,63 €
Fond de développement	Min. 1 %	1 %	165,06 €
Part travail pour la participation	Min. 33,3 %	50 %	8 252,68 €
Intérêt part capital (dividendes)	Pas plus élevé que l'une des autres affectations	0%	

Voté à l'unanimité moins une voie d'abstention

QUATRIEME RESOLUTION - Rémunération de la gérance

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, sur l'exercice 2021, qui s'est élevée à un montant brut de 400 euros par mois.

Voté à l'unanimité moins une voie d'abstention

CINQUIEME RESOLUTION - Admission d'une nouvelle associée

DEJY Guillaume – 1 part sociale

« J'ai pris énormément de plaisir jusqu'à présent à intégrer mon activité au sein de la coopérative et je souhaite aujourd'hui m'ancrer et affirmer mon attachement aux valeurs coopératives de l'économie sociale et solidaire. »

DOUKHAN Guillaume - 1 part sociale

« Je crois que je suis déjà un peu impliqué dans Coodyssée et que si je reste au sein de la coopérative c'est bien pour essayer de la co-construire avec tout le reste de ce beau collectif. »

LE ROY Sandra - 1 part sociale

« Je souhaite continuer à m'investir dans la durée auprès de la coopérative. Le fonctionnement, l'échange et la cohésion sociale de Coodyssée me correspondent entièrement.»

LOMBARD Marie – 1 part sociale

« J'ai trouvé une famille de travail que je ne connaissais pas avant. D'avoir quitté le secteur privé avec rentabilité, cette pression…Et qu'est-ce que ça fait du bien !!»

Claire Louise - 10 parts

« Je voudrais devenir associé pour prendre plus part aux décisions concernant Coodyssée, et vivre ma place au sein de la coopérative différemment »

Voté à l'unanimité moins une voie d'abstention

SIXIEME RESOLUTION - Cercle de Pilotage - Conseil de Surveillance

Membres actuels:

- Sylvie Brossois
- Emilie Ferrand
- Nicolas Geiger
- Nathalie Guichon démissionnaire
- Julia Himmler
- Audrey Rousselle
- Renaud Richard

Il est proposé de renouveler les membres actuels du COPIL désireux de poursuivre.

Voté à l'unanimité moins une voie d'abstention

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les remboursements anticipés :

- BERARDET Emmanuelle 1 part,
- GIRARD Hélène 1 part,
- GRIMM Virginie 1 part,
- MAGALLON Nicole 2 parts (à libérer pour don à Coodyssée),
- MARINO Domenica 2 parts,
- MAUREL Anne 2 parts,
- PANCOL Philippe 2 parts,

- RACCA Jean-Claude 1 part,

Voté à l'unanimité moins une voie d'abstention

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Xavier MORDEFROID

Gérant

Coopérative d'activités et d'emploi 8 avenue Lesdiguières - 05000 GAP Tél. 04 92 48 33 05- www.coodyssee.fr contact@coodysee.fr SIRET N° 508 \$36 364 00047- APE 8299Z